



---

TEXTES ADOPTÉS

---

**P9\_TA(2020)0068**

**Échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques au Royaume-Uni \***

**Résolution législative du Parlement européen du 13 mai 2020 sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques au Royaume-Uni (14247/2019 – C9-0198/2019 – 2019/0819(CNS))**

**(Consultation)**

*Le Parlement européen,*

- vu le projet du Conseil (14247/2019),
  - vu l'article 39, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, tel que modifié par le traité d'Amsterdam, et l'article 9 du protocole n° 36 sur les dispositions transitoires, conformément auxquels il a été consulté par le Conseil (C9-0198/2019),
  - vu la décision 2008/615/JAI du Conseil du 23 juin 2008 relative à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière<sup>1</sup>, et notamment son article 33,
  - vu l'article 82 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A9-0100/2020),
1. rejette le projet du Conseil;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

---

<sup>1</sup> JO L 210 du 6.8.2008, p. 1.